Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 044-200067635-20230706-07_2023_02-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 3 juillet 2023

07.2023-02	**PATRIMOINE** **Marché à procédure adaptée « fourniture et pose de ballons d'eau chaude près des points de puisage de l'espace culturel le Quatrain à Haute-Goulaine »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la consommation d'énergie générée par le bouclage eau chaude provenant de la chaufferie gaz du bâtiment,

Considérant la nécessité d'engager des travaux pour optimiser cette dépense d'énergie, notamment en installant des ballons d'eau chaude près des points de puisage,

Considérant que la société PINEAU, sise ZI du Mortier à Cugand (85610), dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour la fourniture et pose de ballons d'eau chaude près des points de puisage de l'espace culturel le Quatrain à Haute-Goulaine, avec la société PINEAU, sise ZI du Mortier à Cugand (85610), pour un montant de 6 440,67€ H.T. soit 7 728,80 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson
Le 03/07/2023
Nelly SORIN
Vice-Présidente Nelly SORIN par délégation de Président